

Calcul détaillé de la TVQ et déclaration concernant un immeuble taxable ou des unités d'émission de carbone taxables

Loi sur la taxe de vente du Québec

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	Numéro d'identification	Dossier
Nom		

Période de déclaration – TVQ

Du

A	A	A	A	M	M	J	J

au

A	A	A	A	M	M	J	J

Ce formulaire permet, selon le cas,

- de faire les calculs détaillés concernant la taxe de vente du Québec (TVQ) et les remboursements de la taxe sur les intrants (RTI) ainsi que de déclarer les redressements de taxe et le total des acomptes provisionnels versés, s'il y a lieu;
- de déclarer la taxe relative à l'acquisition d'un immeuble taxable ou d'unités d'émission de carbone (ci-après appelées *unités d'émission*) taxables, s'il y a lieu.

Remplissez la partie 1 et reportez les montants inscrits aux différentes lignes dans les cases correspondantes de la partie détachable du formulaire *Déclaration de la TVQ* (VDZ-471). Si vous remplissez les parties 2 et 3 du présent formulaire, vous devez nous les transmettre **uniquement** si la déclaration de la TVQ n'est pas transmise par voie électronique.

Pour plus de renseignements, voyez le document *Calcul détaillé de la TVQ et déclaration concernant un immeuble taxable ou des unités d'émission de carbone taxables – Renseignements généraux* (VDZ-471.G), accessible **seulement** dans notre site Internet.

1 Calcul détaillé de la TVQ pour la période visée

Total des fournitures (chiffre d'affaires)		201	
TVQ exigible ¹	203		
Redressements de la TVQ	+	204	
Total de la TVQ exigible et des redressements : additionnez les montants des lignes 203 et 204.	=		▶ 205
RTI	206		
Redressements de RTI et autres redressements	+	207	
Total des RTI et des redressements : additionnez les montants des lignes 206 et 207.	=		▶ 208
TVQ nette : montant de la ligne 205 moins celui de la ligne 208	=		209
TVQ versée par acomptes provisionnels	210		
Remboursement de la TVQ à l'intention des organismes de services publics et autres remboursements de TVQ²	+	211	
Total des autres crédits de TVQ : additionnez les montants des lignes 210 et 211.	=		▶ 212
TVQ à verser ou remboursement demandé : montant de la ligne 209 moins celui de la ligne 212.			
Reportez, s'il y a lieu, le montant de la ligne 213 à la partie 2 et effectuez les calculs demandés. Si vous ne remplissez pas la partie 2, reportez le montant de la ligne 213 à la case correspondante de la partie détachable du formulaire VDZ-471. Si ce montant est positif, inscrivez-le à la case « Solde à verser » de la partie détachable du formulaire; s'il est négatif, inscrivez-le à la case « Remboursement demandé ».			
Nous n'exigeons ni ne remboursons les soldes de 2 \$ ou moins.	=		213

1. Si vous déclarez la TVQ pour la fourniture à soi-même d'un immeuble d'habitation, vous devez inscrire le montant de la TVQ à cette ligne.
2. Voyez les précisions concernant le montant à inscrire à cette ligne à la page 2 du document VDZ-471.G.

2 Déclaration concernant un immeuble taxable ou des unités d'émission de carbone taxables

Voyez les renseignements concernant la partie 2 à la page 2 du document VDZ-471.G.

Montant de la ligne 213 de la partie 1		213	
TVQ à payer à l'égard d'un immeuble taxable ou d'unités d'émission taxables ³		214	
TVQ à verser ou remboursement demandé : additionnez les montants des lignes 213 et 214. Si le résultat est négatif, inscrivez le signe moins (-) devant le montant.	+		
Reportez le montant de la ligne 216 à la case 213 de la partie détachable du formulaire VDZ-471. Si ce montant est positif, inscrivez-le à la case « Solde à verser »; s'il est négatif, inscrivez-le à la case « Remboursement demandé ».			
Nous n'exigeons ni ne remboursons les soldes de 2 \$ ou moins.	=	216	

3. Voyez les précisions concernant le montant à inscrire à cette ligne à la page 3 du document VDZ-471.G.

3 Signature

Je déclare que les renseignements fournis dans cette déclaration et dans tout autre document annexé sont, à ma connaissance, exacts et complets, que le remboursement demandé ou le solde à verser concerne uniquement cette demande et que je suis une personne autorisée à signer au nom de l'entreprise.

Nom de la personne autorisée	Signature de la personne autorisée	Titre ou fonction	Date
------------------------------	------------------------------------	-------------------	------

Si vous remplissez les parties 2 et 3, joignez-les à votre déclaration de TVQ (formulaire VDZ-471), sauf si vous la transmettez par voie électronique.

Les parties 2 et 3 du formulaire sont prescrites par le président-directeur général.